



L'ASSOCIATION ARCHEA EST PORTÉE PAR LA RÉGION CENTRE

FORMULAIRE D'EMBAUCHE

à retourner complété des documents demandés, et signé par les deux parties
à l'adresse ci-dessus (par voie postale, courriel ou fax) 2 semaines avant le début du contrat

Renseignements concernant le contrat de travail :

- Nom du programme :
- Volet (Recherche, Formation ou Valorisation) :
- Dates de début et de fin de contrat :
- Type d'emploi (qualification)
- Descriptif du poste :
-
- Nombre d'heures mensuelles (pour un salarié à temps complet : 151h 67) :
- Salaire horaire brut (congrés payés en plus) :
- Lieu de travail : - Téléphone :

Renseignements concernant le ou la salarié(e) :

- Nom et prénom du titulaire du contrat :
- Nom de jeune fille :
- Date et lieu de naissance :
- Nationalité :
- Diplôme obtenu :
- Diplôme en cours à la date d'embauche par Archea :
- Si doctorant, précisez si vous êtes allocataire : OUI - NON¹
- Expérience du poste au sein d'Archea :
- Adresse du domicile :
- Téléphone : - courriel :
- Numéro de Sécurité Sociale joindre une copie de l'attestation papier :

- Dans les deux ans précédant l'embauche, le salarié a-t-il passé une visite médicale pour un emploi identique ?

si oui, joindre une copie de la fiche d'aptitude délivrée par une Médecine du travail de l'employeur précédent ; si non, le salarié sera convoqué à la Médecine du travail de Tours (37) . OUI NON¹

- Le salarié est-il :

- Etudiant joindre une copie de la carte d'étudiant : OUI NON

- Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE (à la date d'embauche par ARCHEA) : OUI NON

joindre une copie de l'inscription à l'ANPE ou actualisation récente

- En fin de contrat (à la date d'embauche par ARCHEA) : OUI NON

- Déjà employé (au moment de l'embauche par ARCHEA) : OUI NON

Si oui, indiquer le nombre d'heures effectuées :

joindre une attestation de l'employeur principal, pour accord

- Etranger joindre une copie du titre de séjour et de travail : OUI NON

Les salaires sont effectués par virement chaque fin de mois

joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Salarié(e) :

Responsable du programme :

Je soussigné(e)

Je soussigné(e)

certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus

certifie exact les renseignements indiqués ci-dessus

.....

.....

Date et signature

Date et signature

“Lu et approuvé”

“Lu et approuvé”

Attention : Durée du travail et cumul d'emplois : Bien que la réglementation sur la durée du travail autorise le cumul d'emplois (à condition toutefois que la durée des activités salariées ne dépasse pas la durée maximale de travail autorisé, soit 46 heures/semaine sur une période consécutive de 12 semaines), ce cumul est sévèrement réglementé, voire interdit pour certaines personnes, c'est notamment le cas pour les fonctionnaires (article 25 de la loi du 13 juillet 1983, article L 324-1 du Code du Travail). Les heures au dessus de 35h, sont payées en heures supplémentaires, et se répartissent comme suit : de 36h à 43h, taux horaire majoré de 25%, à partir de 44h taux horaire majoré de 50%.

Attention : une nouvelle loi, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1993, fait obligation à tout employeur d'une déclaration préalable d'embauche à l'URSSAF. Cette déclaration doit être faite au plus tard la veille du 1^{er} jour de travail. Les informations ci-dessus doivent donc parvenir dans les temps à ARCHEA, ainsi que tous les documents nécessaires à l'établissement du contrat de travail.

.....
¹ Rayez la mention inutile